



DESTINÉ AUX PARTENAIRES FORESTIERS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

2

Commission  
parlementaire  
sur la révision du  
régime forestier

4

Nouveaux  
programmes d'aide

5

La forêt boréale :  
pas aussi homogène  
que cela...

COMMISSION PARLEMENTAIRE

SUR LA RÉVISION DU

# RÉGIME FORESTIER





**L**a révision du régime forestier québécois a franchi une autre étape importante avec l'ouverture, le 6 septembre dernier, de la Commission parlementaire de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 136 modifiant la *Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives*.

Par le biais de cette commission parlementaire, plus de 120 mémoires provenant de tous les horizons (milieux fauniques, environnementaux, municipaux, scientifiques, industriels ainsi que de divers groupes intéressés par l'avenir des forêts du Québec) sont soumis à l'examen des parlementaires dans le but de donner au Québec un régime forestier renouvelé.

Une fois la commission parlementaire terminée, une synthèse de tous les points de vue exprimés sera effectuée dans le but de permettre au ministre des Ressources naturelles d'apporter des amendements au projet de loi n° 136 et de soumettre une nouvelle proposition au Conseil des ministres. Par la suite, le ministre reviendra devant l'Assemblée nationale pour faire adopter un projet de loi qui servira de fondement législatif au régime forestier renouvelé.

**Pour suivre les travaux de la Commission**

Durant toute la durée de la Commission, les débats des parlementaires sont télédiffusés, en direct ou en différé, dans plusieurs régions du Québec. Pour suivre ces débats à la télévision, les téléspectateurs sont invités à syntoniser le canal de l'Assemblée nationale dans leur région respective. On peut également suivre les travaux de la Commission en visitant quotidiennement le site

Internet du ministère des Ressources naturelles, ([www.mrn.gouv.qc.ca](http://www.mrn.gouv.qc.ca)) où sont, entre autres, diffusés quotidiennement les synthèses des mémoires présentés. Quant à l'horaire des séances de la Commission, ainsi que les transcriptions des travaux, ils sont régulièrement diffusés sur le site de l'Assemblée nationale ([www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)).



Le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard en compagnie de M. Marc Ledoux, sous-ministre associé au Secteurs des forêts lors de l'ouverture de la Commission de l'économie et du travail le 6 septembre dernier dans la salle du Conseil législatif.

## INFO Forêt

Numéro 67  
Septembre 2000

Info-Forêt est distribué gratuitement par le ministère des Ressources naturelles à tous ses partenaires forestiers : aménagistes, gestionnaires fauniques, associations forestières, industriels forestiers, MRC, chercheurs, ingénieurs forestiers, techniciens forestiers, etc.

Tirage : 6500 exemplaires  
Coordination : Jean Dumas  
Conception et mise en page : Graphissimo

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0840-9315  
2000-3004

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Rédaction  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction des communications (local B 302)  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6R1  
Tél. : (418) 627-8609

# SUR LA RÉVISION DU RÉGIME FORESTIER

LE RÉGIME FORESTIER DU QUÉBEC :

## OBJET DE NOMBREUSES CONSULTATIONS

L'ouverture de la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 136, marque une étape additionnelle dans le long processus démocratique et évolutif dans lequel chemine le régime forestier québécois depuis près de vingt ans. En effet, depuis la publication, en 1972, d'un premier exposé sur la politique forestière québécoise par l'ex-ministère des Terres et Forêts, le régime forestier a été l'objet d'une série ininterrompue d'appels à la consultation, de promulgation et d'actes législatifs.

À de nombreuses reprises, la population du Québec et les groupes organisés ont eu l'occasion de participer et de s'exprimer devant les modifications que l'État a apportées au régime. Il faut dire que ce dernier a été l'objet de plusieurs faits marquants au cours des dernières années notamment :

1985	Le livre blanc « <i>Bâtir une forêt pour l'avenir</i> ».	1994	La mise en place de la <i>Stratégie de protection des forêts</i> .
1986	La commission parlementaire élargie sur le nouveau régime forestier.	1995	Les consultations lors du <i>Sommet sur la forêt privée</i> .
1986	L'adoption unanime de la <i>Loi sur les forêts</i> par l'Assemblée nationale.	1996	Le début des travaux sur le bilan du régime forestier.
1987	La mise en place du nouveau régime forestier.	1998	Les consultations publiques sur la révision du régime forestier.
1991	Les audiences publiques sur le projet de <i>Stratégie de protection des forêts</i> .	2000	Le dépôt du projet de loi n° 136 modifiant la <i>Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives</i> .
1992	Les audiences publiques sur les pulvérisations aériennes d'insecticides contre certains insectes nuisibles.		

« NOUS SOMMES ICI POUR NOUS ASSURER QUE LA **GESTION DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE** S'EXERCE DANS L'INTÉRÊT PUBLIC »

— Le ministre Jacques Brassard

Prenant la parole alors que la Commission de l'économie et du travail entamait une consultation générale sur le projet de loi n° 136, le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard a dit se réjouir d'amorcer cette étape déterminante dans le processus de révision du

régime forestier. Il s'est également montré satisfait des 120 mémoires (provenant de tous les milieux du Québec et de tous les horizons) reçus par la Commission.

« Nous sommes ici, à titre de représentants de la population du

Québec, afin de nous assurer que la gestion de la ressource forestière s'exerce dans l'intérêt public, » a déclaré le ministre Brassard tout en rappelant l'importance du rôle des parlementaires chargés d'étudier ces mémoires.



## POUR ASSURER LE SUCCÈS DE LA RELÈVE

**D**es études démontrent que 80% des chefs d'entreprises de l'industrie des produits forestiers prendront leur retraite d'ici 15 ans au Québec. Qui prendra la direction de ces entreprises? Qui en assumera la relève? Combien d'entreprises familiales survivront à une deuxième génération... à une troisième?

Pour assurer une relève aux dirigeants d'entreprises, tout en permettant à celles-ci de poursuivre leur croissance, la Caisse de dépôt et placement du Québec vient de lancer ACCÈS RELÈVE. Il s'agit d'un programme destiné à faciliter aux propriétaires d'entreprises familiales la transmission harmonieuse de celles-ci, soit aux membres de leur famille, soit aux cadres de la société.

Conçu en fonction de la situation de chaque entreprise, le processus de transfert s'échelonne sur quelques années et prévoit notamment certaines étapes: l'achat, par la Caisse de dépôt, d'une partie des actions du propriétaire; l'élaboration du plan de relève; la planification fiscale et successorale; le rachat graduel de la participation du propriétaire avec le financement de la Caisse; le transfert

de direction et de propriété de l'entreprise en faveur des nouveaux acquéreurs et le rachat de la participation de la Caisse. **Information:** 1 888 PME-3456 (sans frais).

## FINANCEMENT POUR LE DÉMARRAGE D'UN PROJET

**Vous voulez réaliser un projet dans le secteur des produits forestiers, créer des emplois, participer au développement économique de votre région? DÉCLIC PME, un nouveau programme que vient de lancer Investissement Québec peut vous aider à obtenir le financement nécessaire pour mettre vos affaires en marche.**

DÉCLIC PME est un programme de garantie de prêt mis sur pied pour favoriser le démarrage de nouvelles entreprises, ou pour aider celles qui sont en opération depuis moins de trois ans et qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 1 million de dollars annuellement. Le montant maximal de la garantie de prêt est de 100 000 \$ (pour un projet de 125 000 \$) et celle-ci peut couvrir jusqu'à 80% des pertes nettes assumées par les institutions financières.

Les projets admissibles à ce programme sont ceux qui sont réalisés au Québec et concernent plus précisément l'achat de biens liés à l'exploitation de l'entreprise, les dépenses de démarrage, la mise au point finale d'un

produit, la commercialisation d'un produit récemment développé et les dépenses pour le fonds de roulement durant l'année suivant l'autorisation de la demande.

Parmi les critères d'admissibilité à ce programme, la création d'entreprise est l'un des plus importants. Dans ce cas, les futurs propriétaires doivent faire une mise de fonds minimale de 20% de l'investissement. Chaque projet doit aussi contribuer à créer deux ou trois nouveaux emplois. Enfin, les projets doivent être réalistes et avoir de bonnes perspectives de rentabilité.

### Information

On peut obtenir des informations concernant ce programme en communiquant avec Investissement Québec, au 1 800 461-2433 (sans frais), ou avec la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers au (418) 627-8644.

# PÂTES ET PAPIERS ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le commerce électronique est devenu un outil de gestion incontournable dans l'industrie nord-américaine des pâtes et papiers, selon la Paper Industry Management Association (PIMA) qui tenait cet été sa 81<sup>e</sup> conférence annuelle à San Diego en Californie.



Pour François Rouleau, le commerce électronique est un outil incontournable dans l'industrie nord-américaine des pâtes et papiers.

Au cours de la rencontre, à laquelle assistaient pas moins de 600 représentants de cette industrie (dont quelques-uns du Québec), les congressistes ont noté les avantages de cette approche qui « permet de sauver temps et argent, d'améliorer le service à la clientèle, d'accroître l'éventail des fournisseurs et de réduire le nombre des intermédiaires, » de dire François Rouleau du Service du développement technologique et industriel.

On sait qu'au Québec, le gouvernement a décidé, depuis le dernier budget, d'accorder un crédit d'impôt pour faciliter l'implantation du commerce électronique dans les PME, un geste qui pourrait notamment profiter aux entreprises de sciage.

D'autres éléments ressortent également de la PIMA. Ainsi, cette industrie a peu investi depuis quinze ans et les profits qu'elle génère sont peu élevés. De plus, étant relativement peu concentrée,

l'industrie a connu de nombreuses fusions au cours des dernières années. La 81<sup>e</sup> conférence a également insisté pour dire que l'avenir de l'industrie doit tabler sur une amélioration de la connaissance à tous les niveaux, (notamment par l'implantation des bases de données), un plus grand accès à l'information, une meilleure connaissance des produits et un accroissement des services à la clientèle.

## LA FORÊT BORÉALE : PAS AUSSI HOMOGÈNE QUE CELA...

**L**a forêt boréale, cette immense étendue qui couvre 70% de la forêt commerciale du Québec et qui a longtemps été considérée par les forestiers comme un territoire homogène, est beaucoup plus diversifiée qu'on ne le croit généralement.

Selon Langis Beaulieu de la Direction régionale de la Côte-Nord, la perception d'homogénéité qui a toujours caractérisé la forêt boréale québécoise, tant chez ceux qui enseignent la foresterie que chez ceux qui la pratiquent, est en profonde mutation au Québec.

Prenant la parole à Baie-Comeau, à l'occasion du 80<sup>e</sup> congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) sous le thème: *un regard neuf sur la forêt boréale*, Langis Beaulieu a souligné de façon imagée quelques nouveautés en voie de « briser le moule d'homogénéité » conféré à la forêt boréale québécoise.

Citant notamment, la *Chaire industrielle en aménagement forestier durable* à Rouyn-Noranda, le *Consortium* sur la forêt boréale à Chicoutimi ainsi que les équipes de scientifiques (de plus en plus nombreuses à s'intéresser au territoire nordcôtier), Langis Beaulieu estime que toutes ces nouvelles initiatives scientifiques sont en voie de « redéfinir les rapports entre les forestiers et la forêt boréale elle-même ». « Quelques entreprises forestières de la Côte-Nord commencent à intégrer de nouvelles approches dans leurs pratiques forestières », précise-t-il.

Le qualificatif de « forêt surannée », longtemps attribué à la forêt boréale, pour justifier une récolte

rapide, n'est peut-être plus la meilleure description à donner à ce milieu, selon Langis Beaulieu. Selon lui, la pratique de la foresterie en forêt boréale devra, dans le futur, s'exercer avec plus de finesse et être adaptée à chaque région.

« Aussi, il n'est pas utopique de penser que le jour viendra où l'acte professionnel en forêt boréale se raffinera, puisqu'il exigera, lorsque nécessaire, une prescription sylvicole adaptée aux peuplements. Ce jour là, le profil de l'ingénieur forestier sera différent de celui d'aujourd'hui, surtout, il sera plus complexe », de conclure le conférencier.



## COLLOQUE SUR LA FORÊT HABITÉE À MANIWAKI LE 18 OCTOBRE

### GESTION DE LA VÉGÉTATION

L'Association québécoise de gestion de la végétation sera l'hôte d'un congrès dans ce domaine et l'événement se tiendra à l'Hôtel Lœws Le Concorde du 24 au 27 octobre 2000. Le congrès, qui s'adresse à toute personne intéressée par la gestion du milieu forestier, se tiendra en collaboration avec l'association de la gestion de la végétation de l'Ontario et celle des provinces de l'Atlantique.

Selon Gil Lambany de la Direction des programmes forestiers, la tenue de ce congrès est une excellente occasion pour permettre aux gestionnaires québécois du milieu forestier de prendre connaissance des nouvelles technologies concernant la gestion de la végétation, tout en permettant aux représentants des autres provinces canadiennes de mesurer les performances des différentes stratégies sylvicoles du Québec dans le domaine de la gestion de la végétation en milieu forestier.

À l'occasion du congrès, M. Lambany doit tracer un bilan des engagements de la *Stratégie québécoise de protection des forêts*. Ce bilan portera plus précisément sur la lutte contre la végétation concurrente dans une perspective d'abandon des phytocides chimiques en 2001.

Le conseil d'administration de la Corporation de la gestion de la forêt de l'aigle (CGFA), l'organisme promoteur de la « Forêt de l'Aigle », tiendra du 18 au 20 octobre à Maniwaki, un colloque sur la *forêt habitée*. Le colloque a pour but de permettre aux participants de tirer des conclusions relativement aux expériences québécoises dans le domaine de la forêt habitée et d'envisager l'extension de ce mode d'aménagement forestier à de nouveaux territoires.

La « Forêt de l'Aigle » est l'un des 14 projets témoins de forêt habitée à avoir vu le jour au Québec avec l'aide du Ministère (voir *Info-Forêt*, décembre 1999). Ce projet s'étend sur un territoire de 140 km<sup>2</sup> situé dans le domaine public de la partie nord de l'Outaouais. Sur ce territoire, où aucun contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) n'est octroyé, les objectifs de la Corporation concernent la production de la matière

ligneuse et la création d'une vaste zone récréotouristique. Les travaux sylvicoles qui s'y déroulent ont pour objectif fondamental la mise en valeur des multiples ressources du milieu forestier.

À l'occasion du colloque de Maniwaki, les organisateurs livreront plusieurs constatations quant aux différentes expériences québécoises dans le domaine de la gestion multi-ressources. Ils aborderont aussi les enjeux inhérents à cette approche de gestion. De plus, en comparant les expériences québécoises avec celles des autres provinces canadiennes et certains pays forestiers, le colloque se propose de faire ressortir les points forts du Québec dans le domaine de la gestion multi-ressources tout en soulignant, bien entendu, les aspects à améliorer.

#### Information :

CGFA, tél. : (819) 449-7111.

### SÉMINAIRE SUR LE SÉCHAGE DES BOIS D'APPARENCE

Les personnes intéressées par les plus récentes techniques de séchage des bois d'apparence ont l'occasion de participer à un séminaire le 5 décembre prochain à l'Hôtel Plaza Québec, à Sainte-Foy. Les récents progrès techniques ont considérablement favorisé le développement des méthodes de séchage dans ce domaine. On peut obtenir tous les renseignements concernant ce séminaire en communiquant avec M. Carl-Éric Guertin (Q-WEB), tél. : (418) 650-6385 ; [ceguertin@quebecwoodexport.com](mailto:ceguertin@quebecwoodexport.com)

## LE VERGLAS DE 1998 :

**1,8 MILLIONS  
D'HECTARES ENDOMMAGÉS**

La tempête de verglas qui a touché le sud du Québec en janvier 1998 a endommagé environ 1,8 millions d'hectares de superficies forestières, des forêts privées dans une très large proportion (92%). On peut lire ces données dans une brochure que vient de publier le Ministère<sup>1</sup>, une publication que l'on doit à trois auteurs, Bruno Boulet, François Trottier et Gabriel Roy. Cette publication s'adresse à toutes les personnes préoccupées par l'état de leur boisé à la suite du verglas de 1998.

Entre autre, la brochure nous apprend que si un grand nombre d'arbres ont été endommagés par le verglas, beaucoup de peuplements peuvent néanmoins se prêter à des travaux d'aménagement, que soit dans le but de la récupération des bois en perdition (surtout le bois d'œuvre), ou pour la conservation des arbres qui ont gardé un certain potentiel de production ligneuse ou acéricole, ou encore pour la remise en production des sites trop endommagés pour produire des feuillus ou des résineux de qualité.

Concernant la récupération des arbres en perdition, les auteurs mettent en garde contre toute tendance à l'abattage trop hâtif. Faisant remarquer que les peuplements ont la capacité de se reconstituer, même s'ils sont parfois très endommagés, les auteurs recommandent d'étaler les coupes de récupération sur une longue période, ceci afin de bien évaluer la réaction des arbres et de voir si de nouvelles branches se forment.

<sup>1</sup> On peut obtenir *L'Aménagement des peuplements forestiers touchés par le verglas* en téléphonant à la Direction des communications au (418) 627-8600 ou 1 800 463-4558 (sans frais).



## RAPPORT SUR LA LIMITE NORDIQUE DES FORÊTS ATTRIBUABLES

Le Ministère a publié le rapport qui fixe la limite nord «temporaire» des forêts attribuables<sup>1</sup>. Le rapport, d'une centaine de pages traduit, après deux ans de travail, les observations et les recommandations du *Comité sur la limite nordique des forêts attribuables*. Formé d'un groupe de spécialistes du Ministère, ce comité a concentré ses observations sur un corridor situé entre les 51°00' et 52°30' degrés de latitude nord et s'étendant entre la Baie James à l'ouest, jusqu'à la partie est des Monts Groulx (67° de longitude ouest). La démarche et la réflexion du comité s'appuie sur quatre critères: la maintien de la biodiversité, le niveau de contrainte du milieu physique, la productivité des sites et du territoire et la récurrence des feux de forêts.

<sup>1</sup> On peut obtenir *La limite nordique des forêts attribuables* (Rapport final du comité) en communiquant avec la Direction des communications au (418) 627-8600, ou au 1 800 463-4558 (sans frais). Le document est également disponible sur le site Internet du Ministère, à l'adresse électronique suivante:  
[http://www.mrn.gouv.qc.ca/3/30/300/maj\\_regime/pdf/2000-3100.htm](http://www.mrn.gouv.qc.ca/3/30/300/maj_regime/pdf/2000-3100.htm)



Poste publication  
1540041

Port de retour garanti

Ministère des Ressources naturelles  
Direction des communications  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest (local B 302)  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6R1

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : DES CRÉDITS D'IMPÔT À VOTRE PORTÉE

Les industriels québécois des produits forestiers qui s'adonnent à des activités de recherche et développement (R-D) ignorent souvent qu'ils peuvent bénéficier d'importants crédits d'impôt. Ainsi, l'industrie québécoise des produits forestiers n'obtient que 15 millions de dollars de la somme de 1,5 milliard versée chaque année en crédits d'impôt par les différents paliers de gouvernement pour la R-D.

***Demandez notre brochure gratuite  
et profitez des crédits d'impôt  
auxquels vous avez droit!***

GUIDE DE REPÉRAGE DES ACTIVITÉS  
DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT  
ADMISSIBLES AUX CRÉDITS D'IMPÔT



Ministère des Ressources naturelles  
Direction des communications  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest (local B 302)  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6R1

Tél. : (418) 627-8609 ou 1 800 463-4558 (sans frais)  
Télec. : (418) 643-0720